

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
Séance du 05 avril 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-262700115-20230407-CCASDEL1-VM-01-DE

Accusé de réception exécutoire

Prise en compte par le préfet : 07/04/2023

Délibération n° 1-2023
Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 9
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le cinq avril, à dix-neuf heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Thierry JOSSE, Sabrina BECHET, Jérôme VARANGLE, Gérard DUBUCHE, Elisabeth ERARD, Sylvie GUERRAND.

Excusé : Brigitte MARY.

Absents : Pascal DITTSCH, Camille DAEL, Guillaume WIENER, Sébastien LERAT, Colette GENET, Thérèse FICHET-GIRARD, Nora MAGNAN.

Date de la convocation : 16 mars 2023

Objet :

CCAS

**ADOPTION DES PROCES-VERBAUX N° 4 ET N° 5 DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU 26
SEPTEMBRE ET 05 DECEMBRE 2022**

Exposé des motifs :

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption des Procès-verbaux n° 4 et 5 suites aux séances du 26 septembre et 05 décembre 2022.

Délibération :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L2121-15,
Vu le projet des procès-verbaux,

Après en avoir délibéré, le conseil d'Administration décide à l'unanimité,

- **D'ADOPTER** les procès-verbaux n°4 et 5 rédigé à la suite des séances des Conseil d'Administration du 26 septembre et 05 décembre 2022.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du CCAS
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER

